NATIONS UNIES

CONSEIL DE TUTELLE

Distr.
GENERALE

T/PET.2/233
7 novembre 1959
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

PETITION DE M. G. L. ALLAWAY CONCERNANT LE TANGANYIKA

(Distribuée conformément à l'article 85 du règlement intérieur du Conseil de tutelle)

Boîte postale 15
TUNDURU
PROVINCE DU SUD
TANGANYIKA

Le 27 juin 1959

Monsieur le Directeur général,
Secrétariat des Nations Unies,
New York.

Monsieur,

1. La présente pétition est adressée au Secrétaire principal du Gouvernement du Tanganyika, avec prière de vous la transmettre avec toute la diligence voulue pour qu'elle soit soumise au Conseil de tutelle.

2. Cette pétition est divisée en trois parties; elle demande instamment au Conseil d'exprimer à l'Autorité administrante du Tanganyika l'espoir que ladite Autorité :

a) Prendra dûment en considération les désirs légitimes de tous les groupes de la collectivité locale et le développement économique du district de Tunduru (Tanganyika) avant de décider d'annuler de nouveaux droits d'occupation sur les terres agricoles du district;

b) Tiendra dûment compte des mêmes considérations au moment de prendre une décision au sujet des demandes qui ont été ou qui seront présentées pour le rétablissement des droits d'occupation dans le district;

c) Ordonnera une enquête publique pour examiner les allégations qui ont été faites au sujet de la gestion de la plantation expérimentale de tabac de l'Etat dans le district de Tunduru.

3. L'objectif visé aux parties 1 et 2 de la présente pétition, à savoir la sauvegarde, puis la restitution des terres aliénées du district de Tunduru, a l'approbation et l'appui de tous les membres de la collectivité dans le district, sans distinction de race, de religion ou de condition sociale. Cet objectif a obtenu également l'appui de toutes les personnes et organisations des autres districts de la province, qui sont au courant de cette affaire. Ledit objectif n'a suscité aucune espèce d'opposition si ce n'est de la part des fonctionnaires permanents du Gouvernement central du Tanganyika. Il a en particulier l'appui :

du Conseil consultatif provincial,
du Conseil de district de Tunduru,
de la Chambre de commerce de la province du Sud
de la Chambre des négociants indiens de Tunduru,
de l'Evêque anglican de Masasi et de son clergé,
des Religieux catholiques (Pères salvatoriens) de Tunduru,
de la Christian Mission to Many Lands (Plymouth Brethren),
de la Communauté ismaélienne (musulmane) de Tunduru,
du Liwali de Nakapanya et de son Baraza,
du Jumbe et des habitants de Puchapucha.

Il convient de remarquer que, lors de réunions récentes du Conseil consultatif provincial et du Conseil de district de Tunduru, les membres africains ont pris la parole en faveur de l'objectif de la présente pétition.

4. Quoique cette pétition soit présentée comme émanant d'un individu, je juge opportun de mentionner que j'ai été secrétaire honoraire de l'Association des agriculteurs de Tunduru jusqu'au moment où des difficultés financières ont obligé la majorité des agriculteurs à quitter leurs exploitations et à se disperser. J'ai eu récemment l'occasion de parler avec deux des agriculteurs qui sont revenus voir pour peu de temps leurs anciennes exploitations et je suis persuadé que, s'il était possible de les réunir tous, la thèse que je défends ici aurait l'appui de la majorité d'entre eux.

5. Les circonstances qui sont à l'origine de la situation actuelle concernant les terres aliénées de Tunduru sont exposées dans les cinq paragraphes suivants, qui ne sont eux-mêmes qu'un résumé des mémoires écrits très détaillés qui ont été adressés au Gouvernement du Tanganyika depuis neuf mois.

6. En 1952, le Gouvernement du Tanganyika a fait paraître dans la presse quotidienne une annonce invitant les personnes intéressées à présenter des demandes relatives à diverses parcelles de terre de notre province, jugées propres à la

culture du tabac. Selon l'annonce, une plantation EXPERIMENTALE de tabac devait être créée sous la surveillance d'un directeur expérimenté qui se tiendrait à la disposition de toute personne acquérant une de ces terres pour lui donner des conseils techniques.

7. Douze de ces terres ont été acquises et il n'est pas sans intérêt de donner quelques précisions sur les personnes dont la demande a été ainsi prise en considération :

Classement par race :

Grecs	5
Britanniques	4
Indiens	3

Classement par occupation antérieure :

Commerçants	3	Etudiant en agronomie	1
Entrepreneurs	2	Mécanicien navigant	1
Directeurs de plantation	2	Directeur de coopérative	1
Sous-officier britannique	1	Recruteur	1

Aucun de ces hommes n'a été en mesure d'obtenir régulièrement des récoltes satisfaisantes. Ils avaient peu d'expérience de la culture du tabac et s'en remettaient aux conseils du directeur de la plantation expérimentale de tabac de l'Etat; de ce point de vue, ils se trouvaient dans la même situation que la grande majorité des planteurs rhodésiens.

8. On s'est aperçu depuis lors que la principale raison pour laquelle les récoltes n'étaient pas satisfaisantes était que les bâtiments utilisés pour le traitement du tabac avaient été mal construits. Ces bâtiments avaient été construits conformément aux plans fournis par le directeur de la plantation de tabac de l'Etat et la ventilation prévue était inférieure de plus de moitié à ce qu'on considère indispensable aux Etats-Unis, en Inde, en Rhodésie et en Afrique du Sud. On sait maintenant que des plans corrects ont été déposés au siège du Département de l'agriculture au moment même où les plans défectueux étaient distribués.

9. Si on avait fait à la plantation expérimentale de l'Etat des recherches sérieuses sur la plantation et le traitement du tabac, il aurait été matériellement impossible que les résultats de ces expériences ne montrent pas qu'une forte proportion des feuilles "périssaient" par suite de l'insuffisance de la ventilation à un stade essentiel du traitement.

10. La raison pour laquelle la plantation expérimentale de tabac de l'Etat n'a pas procédé à des plantations expérimentales convenables tient au fait que les crédits

votés pour la recherche agricole ont été détournés et utilisés pour la production de denrées agricoles vendues ensuite contre argent comptant dans les boutiques locales.

11. Le district de Tunduru n'a pas encore atteint un stade de développement qui permette à ses habitants autochtones de subvenir sur place à leurs besoins, si bien que deux mille hommes environ, soit plus de 15 pour 100 de la population mâle d'âge adulte, sont contraints chaque année de quitter le district pour aller travailler ailleurs. Le Trésor indigène est ainsi privé de rentrées importantes au titre de la capitation. Les membres africains élus du Conseil de district de Tunduru se rendent parfaitement compte que les revenus du Trésor indigène constituent la base de tout progrès dans le district et c'est pourquoi ils soutiennent les agriculteurs européens et asiatiques qui peuvent employer les habitants sur place.

12. L'obligation d'aller chercher du travail loin du foyer familial suscite une vive opposition chez beaucoup d'hommes et le nombre de ceux qu'on envoie en prison chaque année est inquiétant; le Conseil de district de Tunduru peut se rendre compte qu'il vaut mieux donner à un homme une chance de gagner sa capitation plutôt que de l'envoyer en prison pour n'avoir pas payé ses impôts. C'est pour cette raison également qu'il s'oppose à l'aliénation des terres.

13. En 1957, les cultivateurs du district de Tunduru ont réussi à gagner en moyenne 100/53 shillings d'Afrique orientale par homme adulte en vendant la partie des récoltes marchandes et des récoltes vivrières qu'ils n'utilisaient pas pour leurs besoins personnels. Cela signifie que le paysan moyen et sa famille n'ont pu gagner par semaine que l'équivalent de 1 shilling 6 pence en monnaie anglaise, soit moins de 25 cents en monnaie américaine, pour acheter des vêtements et de menus extras tels que sel, thé, sucre, huile de lampe, savon, aiguilles et fil, poudre de curry, encens, papier à lettres et allumettes. Il n'est pas surprenant que la population africaine rurale accueille aussi avec satisfaction l'arrivée d'étrangers qui peuvent leur donner la possibilité d'augmenter leurs maigres revenus en touchant un salaire sans avoir à aller si loin qu'ils ne peuvent plus revenir voir leurs familles à des intervalles raisonnables. Au cours de 1958, alors que, pour citer les paroles de l'évêque de Masai, "j'avais acquis dans la localité la réputation d'être un bon employeur", je me suis trouvé contraint de

donner une réponse négative à plus de 250 personnes qui étaient venues me demander du travail et dont quelques-unes n'avaient fait 90 milles à pied que pour voir leurs espoirs déçus.

14. Dans ces conditions, il est difficile de croire qu'il soit de l'intérêt d'un groupe quelconque de la collectivité du district de Tunduru de voir des terres conquises sur la jungle vierge revenir à leur inutilité première, de voir des plantations d'arbres détruites par des incendies de brousse ou étouffées par les mauvaises herbes et enfin de voir des bâtiments agricoles se détériorer et tomber en ruines.

15. A la date où j'écris cette lettre, trois droits d'occupation ont été annulés, trois menaces d'annulation future ont été lancées et une demande de délai pour le paiement de leurs loyers arriérés a été rejetée.

16. Si je demande une enquête sur la gestion de la plantation expérimentale de tabac de l'Etat à Tunduru, c'est en raison des faits suivants :

a) Le fiasco de cette plantation a entraîné une perte de 71.000 livres de capitaux privés et le gaspillage de 18.000 livres de fonds publics.

b) Cet échec est dû au fait que les plantations expérimentales ont été faites à si petite échelle qu'on ne pouvait en aucun cas en attendre de résultats satisfaisants.

c) Les fonds disponibles auraient largement suffi à faire des plantations expérimentales à l'échelle convenable, mais ils ont été utilisés pour d'autres cultures destinées à la vente.

d) Aucune mesure adéquate n'a été prise pour faire vérifier et enregistrer par un fonctionnaire indépendant l'importance des autres récoltes destinées à la vente; le produit de la vente a été versé en petites coupures ou pièces de moins de dix shillings; cet argent n'a pas été versé directement au sous-comptable de Tunduru; aucun reçu écrit n'a été délivré lors du versement.

e) Lorsque les cultivateurs ont fait une pétition pour demander que soit créé à Tunduru un Tobacco Board au sein duquel ils auraient eu légalement le droit d'être représentés, leur requête a été rejetée sans raison valable.

f) On a fait disparaître le rapport d'un fonctionnaire hautement qualifié du service des recherches, qui avait été envoyé à Tunduru pour examiner les travaux effectués à la plantation expérimentale de tabac de l'Etat.

g) Lorsque des questions ont été posées sur le contenu de ce rapport, le Commissaire provincial a donné une réponse qui ne correspondait nullement à la vérité.

Veuillez agréer, etc.

Signé : G. L. ALLAWAY